

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous adresser notre première Newsletter. Nous y traitons des dernières informations ou nouveautés dont nous avons eu connaissance. Nous espérons que vous y trouverez un intérêt et qu'elles pourront vous être utiles dans votre vie quotidienne.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question émanant des sujets présentés. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Table des matières.

- 1 Ordinateurs pour aveugles et malvoyants : le matériel de base n'est plus pris en charge par l'AI
2. Agrandissement du programme Clic&Tax du service des impôts
3. Nouvelles zones tarifaires des TN et TRN
4. Métro M2 à Lausanne
5. Natels
6. Synthèse vocale pour natels
7. Films en audiodescription
8. Marquages tactiles à la Place Pury à Neuchâtel
9. Milestone 312
10. Victor Reader Stream
11. Top Braille
12. Suppression de la canne longue française de l'assortiment UCBA
13. Cours d'anglais
14. Journées portes ouvertes Centrevue- Accestech

1. Ordinateurs pour aveugles et malvoyants : le matériel de base n'est plus pris en charge par l'AI

Dans le cadre d'un équipement informatique (système de lecture et d'écriture au sens du ch. 11.06 OMAI – Ordonnance sur les moyens auxiliaires de l'AI), l'AI ne prend désormais plus en charge le coût d'un ordinateur (ch. 11.06.11 OMAI).

En effet, selon l'Office fédéral de la statistique, 80% des ménages en disposent maintenant d'au moins un. L'ordinateur lui-même, ainsi que ses divers accessoires usuels (logiciels courants, écran, imprimante, etc.) font donc partie de l'équipement de base d'un ménage et ne peuvent plus être considérés comme indispensables à cause de l'invalidité.

Il est donc reconnu aujourd'hui que l'ordinateur personnel fait partie de l'équipement de base de tout ménage; il doit donc être financé par l'assuré. L'AI n'entre en matière que pour des frais supplémentaires dus à l'invalidité (par exemple : la différence de prix pour un écran plus grand ou pour un programme informatique supplémentaire nécessaire à son utilisation par une personne malvoyante ou aveugle, etc.).

Les prestataires habilités et compétents en matière d'informatique pour personnes aveugles ou malvoyantes sont à même de donner des renseignements sur ce qui fait partie – ou non – de l'équipement de base en matière informatique.

Il faut aussi tenir compte de cette nouvelle législation dans le cadre des droits acquis, donc pour les personnes ayant obtenu par décision AI un système de lecture et d'écriture lorsqu'elles étaient encore en âge AI. Le renouvellement d'une telle décision ne comprendra manifestement pas l'ordinateur de base, quand bien même l'équipement de base avait été à l'époque financé par l'AI.

2. Agrandissement du programme Clic&Tax du service des impôts

Nous avons constaté que les personnes qui utilisent les fonctions d'agrandissement de Windows rencontrent des difficultés pour accéder aux fonctionnalités de ce programme. Certains champs à remplir ou certains boutons à cliquer n'apparaissent plus à l'écran et il faut re-diminuer la taille pour les retrouver. Nous avons signalé ces problèmes au service compétent qui tentera d'améliorer l'accessibilité de ce programme pour 2010. Les utilisateurs de Zoomtext, quant à eux, ne rencontrent pas ce problème.

3. Nouvelles zones tarifaires des TN et TRN

Au moment de l'envoi de cette newsletter nous n'avons malheureusement pas reçu les documents et plans des nouvelles zones tarifaires que devait nous fournir l'Office des Transports du canton de Neuchâtel. Dès que nous serons en possession de ces documents, nous vous adresserons une information spéciale par ce même type de courrier.

4. Métro M2 à Lausanne

Le nouveau métro lausannois, le M2, est en fonction depuis septembre 2008. Ce nouveau moyen de transport, unique en Suisse est à apprivoiser pour les personnes malvoyantes et aveugles. Nous vous proposons donc une découverte du M2 ainsi que du réseau de transport public lausannois qui a été réorganisé autour du métro. Aucune date n'est fixée pour le moment, nous avons besoin, dans un premier temps, de connaître l'intérêt que cette proposition suscite parmi vous.

Si vous êtes intéressé par cette découverte, veuillez vous signaler auprès de nous (Centrevue) par téléphone 032/731.46.56 ou pour mail à centrevue@ne.ch.

5. Natels

Nous avons beaucoup de demandes concernant des natels adaptés. Actuellement il existe plusieurs types de natels :

- Ceux du commerce qui ont un contraste important et qui peuvent être suffisants selon les possibilités visuelles de certaines personnes. Nous ne tenons pas de listes concernant ces natels car les modèles changent après quelques mois.
- Ceux qui sont simplifiés et ne comportent que 5 touches qui permettent de téléphoner aux numéros enregistrés ou au service de renseignement 1145 si on le programme. Un exemplaire est disponible à l'UCBA et il est possible de le découvrir à Centrevue sur demande.
- Ceux qui sont adaptés visuellement en ayant des touches plus grandes pour un usage simplifié (en général sans l'option SMS). On en trouve dans le commerce ou à l'UCBA, donc au Centrevue.
- Ceux auxquels on adjoint une synthèse vocale pour vocaliser toutes les fonctions d'un natel de dernière génération. Vous pouvez vous adresser à nous pour ces renseignements.

Remarque : Le Natel Alto de la société Goldinc SA à Marin a déjà beaucoup été médiatisé (articles dans l'Express, l'Impartial, le 20 minutes, etc...), il n'est

malheureusement pas encore sur le marché, malgré différentes promesses de délai non tenu, et nous ne savons pas quand il va arriver et s'il sera effectivement produit.

6. Synthèse vocale pour natels

Centrevue offre depuis ce mois une nouvelle prestation pour les personnes désireuses d'acquérir la synthèse vocale pour téléphone portable (natel) de l'UCBA. Il est désormais possible de venir faire installer cette synthèse directement au Centre sans avoir besoin d'envoyer son téléphone à Lausanne ou à Lenzburg. Rappelons qu'il existe à ce jour 2 synthèses vocales compatibles pour les téléphones portables, une à l'UCBA et la 2^{ème} chez Accesstech (Neuchâtel et Lucerne). Ces 2 synthèses vocales ne peuvent être installées que sur des portables de dernière génération. Il est indispensable de se renseigner sur les téléphones compatibles avant l'acquisition. Ces installations se font sur rendez-vous.

7. Films en audiodescription

L'audiodescription est un procédé qui permet de rendre accessible des films, des spectacles ou des expositions aux personnes non-voyantes ou malvoyantes grâce à un texte en voix-off qui décrit les éléments visuels de l'œuvre. La voix de la description est placée entre les dialogues ou les éléments sonores importants afin de ne pas nuire à l'œuvre originale.

A la télévision, les commentaires audio, quand ils sont proposés, sont disponibles sur le deuxième canal. Soit on choisit le deuxième canal à l'aide de la télécommande (bouton A ou B, 1 ou 2), soit on le sélectionne dans le menu du téléviseur. En cas de besoin, informez-vous auprès d'un commerce spécialisé.

Cette année sur la TSR (télévision suisse romande) ce sont 24 productions, dont 8 d'origine suisse, et en 2010, 24 films, dont la moitié sera suisse, qui sont prévus sous cette forme.

Nous tenons le mieux possible à jour les informations sur les films prévus en audiodescription sur notre site Internet www.centrevue.ch rubrique actualité. Télévoix, le "journal d'information téléphonique destiné aux déficients visuels" de la FSA donne lui aussi ces informations. Pour rappel le numéro de Télévoix est le 031/390 88 88.

8. Marquages tactiles à la Place Pury à Neuchâtel

Suite à une fructueuse collaboration entre le service des Travaux Publics de la ville de Neuchâtel et Centrevue, une nouvelle série de marquages tactiles et visuels va être posée à la Place Pury. Les arrêts de bus seront marqués par un carré de 90cm par 90cm à la hauteur de la première porte lorsque le bus s'arrête. Un marquage sera posé au travers de la place afin de permettre une meilleure orientation de déplacement.

Petit rappel sur le rôle des marquages en ville. En partant de l'idée que « les utilisateurs de cannes longues ne sont pas des "trams", les marquages sont un moyen de repérage et non pas un chemin directeur qui va d'un endroit de la place à un autre. Il faut donc un peu de temps pour s'approprier ces marquages. C'est avec plaisir que Centrevue fera les repérages avec vous et vous expliquera le concept mis en place. Nous sommes aussi à disposition pour vos remarques.

Allez tester ces marquages, ils n'attendent que votre passage...

Pour rappel, des marquages sont déjà installés à la station inférieure du Fun'ambul.

9. Milestone 312

Le Milestone 312 vient de sortir, il est disponible à la vente. Nous avons maintenant dans les mains une deuxième évolution du dictaphone développé par la société suisse Bones. Le premier modèle fut le 310 avec comme fonction uniquement le dictaphone. Le 311 est un dictaphone et lecteur MP3 avec un module complémentaire qui permettait l'enregistrement d'informations ou de repères sur des étiquettes autocollantes. Le 312 regroupe tout cela et intègre encore d'autres fonctions comme la fonction alarme, radio et une synthèse vocale.

Le Milestone 312 permet :

- d'écouter des livres enregistrés (du commerce ou d'une bibliothèque sonore) que l'on fait transiter par un ordinateur.
- d'écouter des podcasts glanés sur Internet.
- d'écouter des documents sous formes de textes que lit la synthèse vocale.
- d'écouter de la musique (format MP3).
- d'utiliser une alarme.
- d'écouter la radio.
- de reconnaître des étiquettes pour lesquelles on a enregistré un message (fonction Speakout).
- d'enregistrer des informations.

Les capacités de cet appareil peuvent ouvrir l'imagination, chacun fera de cet objet quelque chose de personnel. Il est possible d'enregistrer ses rendez-vous, ses courses, ses citations préférées, ses numéros de téléphone, etc ...

La fonction Speakout est intégrée directement au Milestone 312. L'appareil est livré avec deux étiquettes de chaque sorte. Ces étiquettes se collent ou se fixent sur les objets que l'on veut nommer (boîte de conserve, CD, classeurs, boîtes Tupperware, boîtes de médicaments, etc...). Une fois l'étiquette liée à l'objet, elle est détectée par l'appareil et il est possible d'enregistrer un message que l'appareil lira chaque fois qu'il sera en présence de cette étiquette.

La détection est plus performante qu'avec le 311. La technologie utilisée est celle du RFID.

10. Victor Reader Stream

Nous ne pouvons parler du Milestone 312 sans le comparer au Victor Stream lui aussi disponible à l'UCBA. La première différence est que le Stream n'a pas de lecteur d'étiquette, ni d'alarme, ni de fonction radio. C'est un appareil qui est plus tourné vers le son. Il est possible avec le Stream :

- d'écouter des livres enregistrés (du commerce ou d'une bibliothèque sonore) que l'on fait transiter par un ordinateur.
- d'écouter des podcasts glanés sur Internet.
- d'écouter des documents sous formes de textes que la synthèse vocale lit.
- d'écouter de la musique (format MP3).

Ces deux appareils sont à comparer à Centrevue soit le mardi après-midi, lors de l'ouverture de l'exposition de moyens auxiliaires, soit en prenant rendez-vous.

11. Top Braille

C'est un appareil portable de transformation de l'écriture noire en Braille. Une petite caméra repère les lettres, un programme les reconnaît et active la cellule braille intégrée sur l'appareil. Lorsque l'on se déplace, 2 points situés en-dessus et en-dessous de la cellule indiquent si l'on ne suit pas bien la ligne de lecture et nous réoriente. Cet appareil transforme également l'écriture noire en voix (épelle les

lettres). Il est possible de lire autant les petits caractères (arial 8 points) que les titres. C'est un appareil qui est facilement transportable et qui permet l'accès à l'orthographe pour les personnes qui n'ont pas de ligne Braille. Son prix est de Frs. 4'505.--.

12. Suppression de la canne longue française de l'assortiment UCBA

Nous vous rappelons que la canne française est retirée de l'assortiment de l'UCBA. Quelques cannes de différentes longueur sont soldées sur le site de l'UCBA. Si certains utilisateurs souhaitaient encore une telle canne, il devrait être possible de la commander via l'UCBA en tenant compte des frais de port et de douane.

13. Cours d'anglais

Un cours d'anglais sera organisé à Neuchâtel dès le mois de septembre 2009, dans la journée, à raison de 2 heures par semaine durant un semestre. Ce cours est donné par Madame Françoise Witschi et s'inscrit dans le cadre des cours de la FSA. Des places sont encore disponibles. Vous pouvez vous inscrire en contactant Madame Witschi au numéro 032.842.37.75 ou par e-mail: f.witschi@net2000.ch .

14. Journées portes ouvertes Centrevue- Accesstech

Nous organisons le vendredi 15 mai de 14h00 à 20h00 et le samedi 16 mai de 10h00 à 16h00 des journées portes ouvertes avec la maison Accesstech. Ces journées auront lieu à la gare de Neuchâtel dans la salle du premier étage (entrée dans l'angle à droite du fleuriste, accueil dans le hall). Tout un chacun y est cordialement invité pour venir découvrir, redécouvrir ou essayer des loupes, lunettes-loupes, éclairage, appareil de lecture et ordinateurs, ainsi que les moyens auxiliaires facilitant les actes de la vie quotidienne.

Enfin, nous vous rappelons que sur notre site Internet www.centrevue.ch, sous la rubrique actualités, vous pouvez trouver des informations de dernière minute ou des évènements touchant de près ou de loin le domaine du handicap visuel.

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette Newsletter, veuillez nous adresser un e-mail à l'adresse: centrevue@ne.ch.